



Collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} partez à la découverte de nos institutions et devenez leur porte-parole !

Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} sont invités à approfondir leurs connaissances
d'une institution française de leur choix parmi

l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil constitutionnel, le Conseil
économique, social et environnemental, et à les partager.

Ils seront amenés à exposer le fonctionnement de l'institution choisie en
partant ou l'illustrant d'une ou de plusieurs situations ou exemples précis.

Leur présentation orale filmée pourra s'appuyer sur un court diaporama ou tout autre support
de leur choix pour la rendre la plus attractive et la plus instructive possible.

L'enregistrement ne devra pas dépasser 2mn.

Le travail préparatoire peut être collectif mais la réalisation finale sera individuelle.

Le règlement des concours est consultable à partir du QRcode ci-dessous ou sur le site national.

**Date limite d'envoi à la section
AMOPA 44 :
vendredi 19 février 2027**



**Envoi des productions par mail à :
amopa44.concours@outlook.fr**

Les lauréats nationaux seront reçus dans le cadre d'une cérémonie solennelle à Paris. Les Prix nationaux sont récompensés par des livres et des chèques cadeaux. Des diplômes sont décernés à tous les lauréats. Le palmarès national et un florilège des productions primées seront mis en ligne sur le site de l'AMOPA. Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à amopa.courriel@orange.fr



RÈGLEMENT DU CONCOURS

La République, nos institutions et moi

Pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}

Article 1

Le travail préparatoire peut être collectif mais sa réalisation et sa présentation orale seront individuelles.

Un seul candidat pourra être récompensé.

Article 2

Le recours à l'intelligence artificielle est interdit dans la réalisation.

Article 3

Les enseignants enverront les cinq meilleures réalisations par établissement à la section AMOPA départementale dont ils relèvent.

Les réalisations seront envoyées par les enseignants à la date et à l'adresse indiquée sur l'affiche.

Article 4

L'enregistrement vidéo se fera sous format MP4 PC par You Tube ou dailymotion. La vidéo ne dépassera pas 2 mn. Les candidats seront filmés en classe par l'enseignant en cadrage en pied et caméra fixe.

Article 5

La page de garde sera renseignée et accompagnera l'enregistrement vidéo de chaque élève.

Les enseignants signeront chaque page de garde.

Article 6

Seules deux réalisations seront envoyées par la section départementale au président du jury national pour la sélection des lauréats nationaux.

Date de réception par le président de jury national : 19 mars 2027

Prix « La République, nos institutions et moi » 2026-2027

Page de garde renseignée à joindre à chaque vidéo

avec les autorisations de droit à l'image et à la voix (à renseigner par les deux parents ou responsables légaux)

Nom de l'élève Prénoms né.e le, à Niveau de classe (4ème, 3ème)	
Nom de l'établissement scolaire Adresse postale de l'établissement Téléphone de l'établissement Adresse mail de l'établissement Nom, prénom du chef d'établissement Mail professionnel	
Nom, prénom de l'enseignant/ l'enseignante Mail professionnel Signature de l'enseignant/ l'enseignante	